
Nombre de membres en exercice : 11	Séance du vendredi 28 mars 2014 L'an deux mille quatorze et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoqué le 24 mars 2014, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.
Présents : 10	
Votants : 10	Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Joël MOREL, Damien BELLANGER, Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Isabelle DEBENEST, Virginie DUMAS, Martine GOUILLOU, Stéphane JACQMIN, Philippe MARCHAL, Thierry ROHAT Représentés : Excuses : Hervé LE MEN Absents : Secrétaire de séance : Damien BELLANGER

Objet : Election du Maire et de ses Adjoints - 2014_014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17, et L2122-7

Considérant que Mr le Maire et ses adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, et si nécessaire, à un troisième tour à la majorité relative.

Election du Maire :

Le Président de séance invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues à l'art L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10

- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. DREVET Jean-Jacques : dix voix (10)

M. DREVET Jean-Jacques ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Conseil Municipal fixe à deux le nombre d'adjoints.

Election du premier Adjoint :

Mr le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10

- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. BELLANGER Damien. : huit voix (8)
- Mme DUMAS Virginie. : deux voix (2)

M. BELLANGER Damine ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du deuxième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10

- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. MOREL Joël: 10 voix (dix)

M. MOREL Joël ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint est immédiatement installé dans ses fonctions.